

*Questions orales*

Le programme sera exécuté par les bureaux de la SCHL dans les régions qui enregistrent les taux de chômage les plus élevés dans le secteur de la construction. Je recommande aux députés de s'assurer auprès de leurs bureaux si une allocation a été accordée à leur circonscription. Cela devra leur permettre de répondre aux électeurs qui communiqueront probablement avec leurs bureaux; certains de mes électeurs ont d'ailleurs contacté mon bureau ce matin à ce sujet. Il s'agit d'un programme de 30 millions de dollars répartis d'un bout à l'autre du pays en vue d'améliorer la situation de l'emploi dans le secteur de la construction. Il faudra que les participants dépensent \$2 pour chaque dollar qui leur sera accordé au titre du programme; je tiens à préciser que les sommes reçues ne doivent pas être remboursées et ne sont pas imposables.

**Des voix:** Bravo!

## LES CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

**M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud):** Madame le Président, est-ce que le ministre essaie de nous dire que seuls quelques Canadiens vivant dans certaines régions qu'il désire favoriser peuvent profiter de ce programme alors que l'opuscule publié par le ministère ne dit pas un mot de zones désignées et laisse entendre que le programme est offert à tous?

**Des voix:** Oh, oh!

**L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics):** Madame le Président, l'annonce du lancement de ce programme il y a environ un mois, a coïncidé avec celle de deux autres mesures du gouvernement destinées principalement aux régions où le taux de chômage est élevé dans le secteur du bâtiment. Il n'y a aucun doute que le programme vise à stimuler la création d'emplois dans le secteur de la construction dans les régions où le taux de chômage est le plus élevé. Mon collègue a tout à fait raison. Ce programme prévoit des dépenses supplémentaires de 30 millions de dollars pour stimuler la création d'emplois, surtout dans les régions où le secteur du bâtiment est le plus menacé.

**Des voix:** Bravo!

## LA MISE EN APPLICATION DANS LES RÉGIONS DÉSIGNÉES

**M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud):** Madame le Président, compte tenu du chômage excessif dans l'industrie du bâtiment et du fait que les matériaux de construction sont presque tous d'origine canadienne, pourquoi le ministre pénalise-t-il certaines personnes par rapport à d'autres? Le ministre peut-il nous dire si sa circonscription, celle de Scarborough, est une région désignée, et si Mississauga l'est également.

**L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics):** Madame le Président, le programme prévoyant l'octroi de subventions de 30 millions de dollars a été annoncé en même temps que deux autres nouvelles. On a d'abord annoncé que 30,000 logements supplémentaires pourront être construits cette année dans le cadre du Régime canadien de construction de logements locatifs. Ce programme est en vigueur dans tout le pays et il s'adresse aux régions où le taux de vacance est

faible. Grâce à ce programme, il y aura, d'après nous, 60,000 années-hommes supplémentaires dans le bâtiment.

Par ailleurs, le gouvernement a annoncé un changement du Programme d'isolation thermique des maisons canadiennes, lequel s'appliquera dorénavant aux logements construits entre 1961 et 1971.

Madame le Président, ces trois programmes visent à aider les corps de métier du secteur de la construction. D'après nous, ils stimuleront le secteur dans toutes les régions du pays, car ils permettront la création d'au moins 100,000 emplois. Je ne peux pas répondre avec précision au dernier volet de la question.

## ON DEMANDE QUE LE RÉGIME S'APPLIQUE AUX MAISONS ISOLÉES À LA MOUSSE D'URÉE—FORMALDÉHYDE

**M. John McDermid (Brampton-Georgetown):** Si vous le permettez, madame le Président, je voudrais poser une question au même ministre. Notre nouveau Régime de rénovation des résidences ne s'adresse sûrement pas aux milliers de Canadiens dont la maison est isolée à mousse d'urée-formaldéhyde. Le programme supposément si généreux que le ministre a annoncé il n'y a pas très longtemps ne vise que 5 p. 100 des maisons isolées à la mousse d'urée-formaldéhyde, sans se soucier des milliers d'autres maisons ainsi isolées qui ont perdu absolument toute valeur car personne ne veut plus les acheter. Pourquoi le ministre ne permet-il pas à ceux qui désirent enlever cette mousse de se prévaloir de son programme d'amélioration des maisons pour créer des emplois—c'est la seule raison d'être de ce programme—et contribuer par la même occasion à résoudre un grave problème?

● (1120)

[Français]

**L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations):** Madame le Président, je pense que l'honorable député devrait savoir que le programme que nous offrons aux propriétaires qui ont isolé leur maison à la mousse est dans son essence même beaucoup plus généreux que l'autre programme dont il fait état à la Chambre.

Le Programme offert aux propriétaires des maisons isolées à la mousse prévoit un don pouvant atteindre \$5,000 non taxable, alors que l'autre programme offre en fait de payer jusqu'à 30 p. 100 du coût des réparations avec une remise gracieuse maximale de \$3,000. Alors à sa face même, l'honorable député va reconnaître que le programme que nous offrons aux victimes de la mousse est beaucoup plus généreux parce qu'il peut aller jusqu'à concurrence de \$5,000 et il paie non seulement une partie mais la totalité des coûts de réparation de la propriété.

[Traduction]

**M. McDermid:** Ce qu'il y a d'intéressant dans ce programme, madame le Président, c'est qu'il ne vise que 5 p. 100 des maisons isolées au moyen de la mousse d'urée-formaldéhyde. Puisque le ministre le sait, sa réponse cherche indubitablement à nous induire en erreur.